

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINT BONNET DE SALERS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2016

DEBUT DE SEANCE : 18 heures

Présents : MM Colette Dauzet, Maryline Delmas, Jean-Louis Fraysse, Lucien Larrive, Patricia Masson, Anthony Mercier, Sophie Roche, Jean-Paul Tournadre.

Absents : Guy Chevalier, Elise Ducher

Représentées : Christiane Chanut-Rigaudière par Anthony Mercier

Secrétaire de séance : Jean-Louis Fraysse

Lecture et approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du 11 mars 2016

Objet: Vote du budget primitif 2016 lotissement

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2016 du lotissement de la Commune de Saint Bonnet de Salers,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 164.88
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		46 164.88

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	23 082.44
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 082.44
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		46 164.88

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
010	Stocks	23 082.44
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	23 082.44
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		46 164.88

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
010	Stocks	46 164.88
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		46 164.88

ADOPTÉ PAR 6 VOIX POUR ET 3 VOIX CONTRE

Fait et délibéré à ST BONNET DE SALERS, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Vote du budget primitif assainissement 2016

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2016 du service de l'assainissement de la Commune de Saint Bonnet de Salers,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	19 700.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	800.00
65	Autres charges de gestion courante	11 249.36
022	Dépenses imprévues	120.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 514.45
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 350.64
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		57 734.45

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	29 000.00
74	Subventions d'exploitation	14 977.35
75	Autres produits de gestion courante	1 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 757.10
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		57 734.45

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
23	Immobilisations en cours	205 106.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 757.10
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	84 367.38
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		302 230.48

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	249 628.08
16	Emprunts et dettes assimilées	23 087.95
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 514.45
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		302 230.48

ADOPTE PAR 6 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS

Fait et délibéré à ST BONNET DE SALERS, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Vote du budget primitif 2016 commune

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2016 de la Commune de Saint Bonnet de Salers,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	119 550.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	142 230.00
014	Atténuations de produits	1 000.00
65	Autres charges de gestion courante	51 977.35
66	Charges financières	22 325.00
67	Charges exceptionnelles	5 000.00
022	Dépenses imprévues	500.00
023	Virement à la section d'investissement	175 707.73
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 010.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		523 300.08

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	5 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	27 400.00
73	Impôts et taxes	176 302.00
74	Dotations et participations	150 450.00
75	Autres produits de gestion courante	16 400.00
76	Produits financiers	20.00
77	Produits exceptionnels	2 250.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	145 478.08
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		523 300.08

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	54 495.08
21	Immobilisations corporelles	5 000.00
23	Immobilisations en cours	80 899.65
16	Emprunts et dettes assimilées	55 100.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	84 242.07
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		279 736.80

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 677.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	84 242.07
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 100.00
021	Virement de la section de fonctionnement	175 707.73
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 010.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		279 736.80

ADOPTÉ PAR 6 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS

Fait et délibéré à ST BONNET DE SALERS, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Apport immobilier

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a signé le 29 janvier 2016 à la requête de la Société dénommée Salers Développement, Société anonyme d'économie mixte la constatation d'un apport immobilier à titre pur et simple par la commune de Saint Bonnet de Salers au lieu-dit "Emparrage" cadastré section ZS 123 et ZS 125 d'une contenance totale de 1 ha 72 a 68 ca d'une valeur de 86 340 p correspondant à 8 634 actions de 10 p chacune.

Voté par 6 voix pour et 3 voix contre

Objet: Vote des taux d'imposition 2016

Madame le Maire propose la révision des taux d'imposition pour 2016 comme suit :

- taxe d'habitation : 9,51 % (produit attendu : 28 682 ")
- taxe foncière (bâti) : 12,27 % (produit attendu : 24 258 ")
- taxe foncière (non bâti) : 62,14 % (produit attendu : 62 078 ")

soit un total attendu de 115 018 " et une augmentation de 1,024823 %

Après délibération, le conseil municipal, par 6 voix pour et 3 abstentions, approuve ces taux

Objet: Raccordement des particuliers au système d'assainissement des villages de Ruzolles et Tougouse

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a reçu une aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne qui doit être reversée aux particuliers des villages de Ruzolles et Tougouse qui ont effectué le raccordement de leur habitation au système d'assainissement collectif.

Dans un souci d'équité, le conseil municipal, à l'unanimité, précise que le taux appliqué pour le reversement de cette participation sera de 34 % du montant ht de la facture des travaux fournie. La somme nécessaire de 11 000 p a été inscrite au budget 2016 de l'assainissement.

Objet: Promesse de vente PPI captage ZE 6

Madame le Maire informe l'assemblée de la nécessité pour l'EPF-Smaf Auvergne d'acquérir les périmètres de protection immédiats sur notre commune suite à l'arrêté de DUP du 2 octobre 2013.

Suite à l'estimation des services fiscaux, la proposition suivante est étudiée :

- valeur vénale ZE 6 : $716 \text{ m}^2 \times 0,90 \text{ p/m}^2 = 644,40 \text{ p}$
- indemnité de emploi 10 % = 64,44 p
Total = 708,84 p arrondi à **709 p**

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le montant proposé et autorise Madame le Maire à signer la promesse de vente correspondante et tous documents nécessaires à cette transaction.

Objet: Questions diverses

Demande d'emploi

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la réception de deux candidatures spontanées pour un emploi d'agent technique et d'un agent administratif. L'assemblée à l'unanimité regrette de ne pas pouvoir donner une suite favorable à ces demandes.

Mon paysage - mon patrimoine

A l'issue de la commission "Patrimoine" qui s'est déroulée à Sainte Eulalie des photos datant d'environ 1920 ont été demandées. Madame le Maire sollicite les personnes qui en détiendraient de bien vouloir les apporter en Mairie pour qu'elles soient scannées.

Agence Postale Communale

Madame Maryline Delmas signale que Monsieur Sébastien Borne lui a formulé son intention de célébrer les 10 ans de l'Agence Postale Communale au mois d'août. Madame le Maire indique qu'elle a reçu la même demande de l'Agent Postal.